

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 juin 2014

**Rapporteur :
Madame Fabienne COÏC**

N° 4 DEE 14.4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/06/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/06/2014 (accusé de réception du 16/06/2014)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Restructuration de l'école Stang Ar C'Hoat
Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre**

Par délibération du 26 avril 2013, le conseil municipal a validé le programme et l'enveloppe financière de la restructuration de l'école Stang Ar C'Hoat et autorisé monsieur le maire à lancer la consultation de maîtrise d'oeuvre sous la forme d'un concours restreint en application des articles 70 et 74 du code des marchés publics.

Après avis du jury réuni le 17 septembre 2013, trois candidats ont été admis à concourir par le maire.

Le 27 février 2014, le jury a examiné les offres de manière anonyme conformément aux dispositions de l'article 70 du code des marchés publics et proposé le classement suivant :

1 - Groupement FRANCES / AUTOUR DU JARDIN / PLBI / BECOME / RACINE CARREE / ACOUSTIBEL / C.I.T. - Mandataire : ATELIER D'ARCHITECTURE FRANCES - 118, route de Pont L'Abbé - 29 000 Quimper

2 - Groupement LE QUERNEC / LINDER / I.G.B. / LOLLIER / SOLARES BAUEN / E3 / INGEMANSSON / L&N - Mandataire : LE QUERNEC PAUL – ARCHITECTE - 14, rue Prechter - 67 000 Strasbourg

3 - Groupement QUERE / GRONTMIJ ISATEG / JLBI CONSEILS / LE REST - Mandataire : QUERE MICHEL – ARCHITECTE - 100, boulevard Gambetta - 29 200 Brest

Au regard des propositions du jury, le maire a désigné le groupement FRANCES / AUTOUR DU JARDIN / PLBI / BECOME / RACINE CARREE / ACOUSTIBEL / C.I.T. comme lauréat du concours et engagé des négociations avec celui-ci.

L'enveloppe financière affectée aux travaux est fixée à 1 699 045,00 € H.T. A l'issue de la négociation, le taux de rémunération s'établit à 11,77%. Le forfait provisoire de rémunération s'établit à 200 043,05 € H.T. dont 152 914,05 € H.T. pour la mission de base avec visa et 47 129 € H.T. pour les missions complémentaires suivantes :

- L'évaluation des coûts d'exploitation et de maintenance ;
- Les études de synthèse ;
- L'étude de faisabilité des approvisionnements en énergie ;
- La simulation thermique dynamique ;
- L'établissement des avant-métrés hors lots techniques ;
- La mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) ;
- La mission SSI (système de sécurité incendie) ;
- Les tests d'étanchéité à l'air du bâtiment ;
- Les tests d'infiltrométrie du bâtiment.

Le procès verbal de la réunion du jury du 27 avril 2014 et le compte-rendu de la négociation sont annexés au présent rapport.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement FRANCES / AUTOUR DU JARDIN / PLBI / BECOME / RACINE CARREE / ACOUSTIBEL / C.I.T. sur la base d'un forfait provisoire de rémunération de 200 043,05 € H.T. ;
- 2- d'autoriser monsieur le maire à signer ce marché de maîtrise d'œuvre ;
- 3- d'autoriser monsieur le maire à lancer en temps utile les consultations pour les marchés travaux, l'assurance dommages-ouvrage et pour les différents services liés à la réalisation de l'opération de construction, et à signer les marchés correspondants ;
- 4- d'autoriser monsieur le maire à solliciter les éventuelles subventions auprès des organismes concernés ;
- 5- d'autoriser monsieur le maire à lancer en temps utile les autorisations.

Le maire,

Ludovic JOLIVET